

O.F.D.I.

Office de Formation et de Documentation Internationales

7/5, rue Laramiguière, 75005 PARIS

Tél. : (1) 46.34.21.60 - Télécopie : (1) 45.87.29.99

LA FRANCHISE

Mercredi 25 et jeudi 26 avril 1990

Hôtel PRINCE DE GALLES

Salon : PANACHE

33, avenue George-V, 75008 PARIS

Tél. : (1) 47.23.55.11 - Télex : 280 627 F

Objectifs

L'entrée en vigueur de la loi relative au contrat de coopération et de franchise — loi 89-1008 du 31-12-1989 — crée un véritable droit de la franchise et des contrats assimilés.

Le monde du commerce moderne se professionnalise et le management des réseaux devient de plus en plus sophistiqué.

En effet pour le contrat de franchise, les manuels opératoires formalisant le savoir-faire et la disclosure (les documents de divulgation préalable) impliquent nécessairement le juriste d'entreprise ou l'avocat des franchiseurs dans la gestion quotidienne de la franchise.

Cette nouvelle donne constitue une véritable ingénierie juridique que tout franchiseur, tout franchisé, tout conseil et tout consultant doivent intégrer dans leur pratique.

Ce séminaire a pour objet d'exposer les conséquences de la loi Doubin pour les franchiseurs et les franchisés.

Ces deux jours de formation s'adressent aux dirigeants de PME-PMI, aux directeurs juridiques, directeurs administratifs et financiers, directeurs commerciaux, juristes, franchiseurs, franchisés et leurs conseils.

Programme

Président de séance : Olivier GAST

Mercredi 25 avril

LES CONSÉQUENCES DE LA LOI DOUBIN POUR LES FRANCHISEURS

MATIN

- 8.30 - 9.00 *Accueil des participants*
- 9.00 - 10.00 **INTRODUCTION**
Olivier GAST
Historique et esprit de la loi
- 10.00 - 11.00 Didier FERRIER
Analyse de la loi Doubin relative au contrat de coopération commerciale et de franchise
- 11.00 - 11.30 *Pause café*
- 11.30 - 12.30 Paul VIONNE
Quelles contraintes pour les franchiseurs?
- 12.30 - 13.00 *Questions*
- 13.00 - 14.30 *Déjeuner*

APRÈS-MIDI

- 14.30 - 15.00 Bernard SOINNE
Le champ d'application de la loi :
- franchise,
- concessions,
- partenariat
- 15.00 - 16.00 Olivier GAST
Étude du dossier d'information préalable et perspectives sur le futur décret d'application
- 16.00 - 16.30 *Pause café*
- 16.30 - 17.00 Jacques CHAMPION / Robert LACHENAL
L'obligation de divulgation précontractuelle et la gestion de la confidentialité du savoir-faire du franchiseur
- 17.00 - 17.30 Olivier G. BINDER
Contrat d'intérêt commun et indemnité de clientèle
- 17.30 - 18.00 Olivier GAST
Synthèse des débats
- Questions*

LES CONSÉQUENCES

MATIN

- 8.30 - 9.00 *Accueil des participants*
- 9.00 - 9.30 Olivier GAST
Historique et esprit de la loi
- 9.30 - 10.00 Didier FERRIER
Analyse de la loi Doubin relative au contrat de coopération commerciale et de franchise
- 10.00 - 10.30 *Pause café*
- 10.30 - 11.15 **Catégorie des franchises**
- 11.15 - 12.00 **Franchise et coopération commerciale**
- 12.00 - 12.30 *Questions*
- 12.30 - 14.00 *Déjeuner*

APRÈS-MIDI

- 14.00 - 14.45 **Classification des franchises**
- 14.45 - 15.30 **Marchés de franchise**
- 15.30 - 16.00 *Pause café*
- 16.00 - 16.45 **Philosophie de la franchise**
- à l'échelle internationale
- à l'échelle nationale
- 16.45 - 17.45 **Débat**
Étude de cas
- 17.45 - 18.00 Olivier GAST
Synthèse des débats

Jeudi 26 avril

DE LA LOI DOUBIN POUR LES FRANCHISÉS

Il des participants

GAST
Protection du candidat franchisé épargnant

Le BEN SOUSSEN
Comment choisir son partenaire ?
Méthodes de compétence
café

Line SERVOLES-ZAMBEAUX
Méthodes du dossier de divulgation dans les choix des critères
d'une franchise

Franchise MALBO
Comment évaluer et négocier une franchise ?

ons

er

Cl. NEGRE
Expansion Marketing de la Franchise

Franchise VALOT-FOREST
Protection du franchisé

café

Franchise BESSIS
Contrats de réservation :
Méthodes,
Inconvénients

animé par Monique BEN SOUSSEN
de cas

GAST
Méthodes des débats

**Président de séance
et Intervenants**

✦ Olivier GAST
*Avocat à la Cour de Paris
Président de l'Université Européenne
de la Franchise - Colmar
Président de la Commission Franchising
de l'Union Internationale des Avocats
Cabinet Gast*

*
* *

Monique BEN SOUSSEN
Avocat à la Cour de Paris

Philippe BESSIS
Avocat à la Cour de Paris

Olivier G. BINDER
*Avocat à la Cour de Paris
Cabinet Jacob, Binder, Véro*

Jacques CHAMPION
*Directeur de l'expansion
Feu Vert Franchise*

Didier FERRIER
*Professeur à la Faculté de Droit
de Montpellier*

Robert LACHENAL
*Directeur Général
Feu Vert Franchise*

Françoise MALBO
*Avocat à la Cour de Paris
Cabinet Gast*

Claude NEGRE
*Conseil en Marketing,
auteur de « Franchising :
les Clefs de l'Excellence »*

Catherine SERVOLES-ZAMBEAUX
*Avocat à la Cour de Paris
Cabinet Servoles-Zambeaux*

Bernard SOINNE
*Professeur Agrégé des Facultés de Droit
Directeur de l'Institut d'Études Judiciaires
de l'Université de Lille II*

Martine VALOT-FOREST
Avocat à la Cour de Paris

Paul VIONNE
Chef du Service Juridique Phildar